MOULINEX GARANTIE
pour accessoires, pièces détachées et ustensiles de cuisine

Les accessoires, consommables et autres pièces remplaçables directement par l'utilisateur, peuvent être achetés, s'ils sont disponibles localement, tel que décrit sur le site internet MOULINEX www.moulinex.com

La Garantie

MOULINEX garantit ses accessoires d'origine, pièces détachées et ustensiles de cuisine contre tout défaut de fabrication ou de matière pendant 2 ans, à partir de la date d'achat initiale ou de la date de livraison, à l'exception des pièces détachées qui nécessitent un outillage spécifique ou des connaissances techniques pour être mises en place, lesquelles n'auront une garantie commerciale que de 3 mois.

Cette garantie commerciale du fabricant couvre tous les coûts de remise en état d'un produit reconnu défectueux pour redevenir conforme à ses spécifications d'origine, par la réparation ou le remplacement éventuel de pièces défectueuses et la main d'oeuvre nécessaire. Au choix de MOULINEX, un produit de remplacement peut être proposé à la place de la réparation du produit défectueux. Les obligations de MOULINEX dans le cadre de cette garantie se limitent exclusivement à cette réparation ou ce remplacement.

Conditions & Exclusions

MOULINEX n'a aucune obligation de réparer ou d'échanger un produit qui ne serait pas accompagné d'un justificatif d'achat. Après avoir appelé le Service Consommateur MOULINEX approprié et avoir obtenu un accord de retour, le produit doit être emballé de manière adéquate et envoyé, en recommandé (ou mode d'envoi équivalent), à MOULINEX. Après confirmation de la défectuosité du produit, MOULINEX retournera le produit réparé ou bien enverra un produit neuf. Les pièces non défectueuses seront retournées au consommateur à sa demande et à ses frais.

Afin d'offrir le meilleur service après-vente possible et d'améliorer constamment la satisfaction de ses clients, MOULINEX pourra envoyer une enquête de satisfaction à tous les clients dont le produit aura été réparé ou échangé par l'un des partenaires service agréés de MOULINEX.

Cette garantie commerciale couvre exclusivement les produits achetés et utilisés à des fins domestiques et ne couvre pas les dommages qui seraient le résultat d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, du non respect des instructions d'utilisation de MOULINEX, ou d'une modification ou d'une réparation non autorisée du produit. Cette garantie ne s'applique pas aux problèmes d'emballage ou de transport pendant l'expédition du produit par son propriétaire. **Elle n'inclut également pas l'usure normale du produit, ni la maintenance ou le remplacement de pièces consommables,** ni les cas suivants :

- utilisation d'une eau ou de consommables non adaptés
- dommages ou dysfonctionnements spécifiquement dus à l'utilisation avec un voltage, une fréquence électrique non conformes à ceux spécifiés sur la plaque signalétique du produit ou toute autre spécification
- entartrage (tout détartrage doit être réalisé conformément aux instructions dans le mode d'emploi)
- tous accidents liés à un feu, une inondation, la foudre, etc
- dommages mécaniques, surcharge
- entrée d'eau, d'insectes ou de poussière dans le produit
- verre ou céramique endommagés
- usage professionnel ou commercial
- taches, décoloration ou rayures
- utilisation dans un four (sauf produits spécifiquement prévus pour cet usage)
- dommages résultant d'un choc ou d'une chute
- brûlures causées par l'exposition à la chaleur ou la flamme
- nettoyage au lave vaisselle (sauf produits spécifiquement prévus pour cet usage)
- dommages résultant de chocs thermiques

Droits des Consommateurs

Cette garantie commerciale de MOULINEX n'affecte ni les droits légaux dont bénéficie tout consommateur légalement, qui ne sauraient être exclus ou limités, ni les droits légaux envers un distributeur auprès de qui aurait été acheté un produit. Cette garantie donne au consommateur des droits spécifiques, et le consommateur peut par ailleurs bénéficier des droits particuliers qui peuvent varier en fonction de l'Etat ou du pays. Le consommateur peut faire usage de ces droits de son seul fait.